

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR C-404 ET H-009

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par l'assistante-greffière Madame Chantal Paquette, que :

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 14 septembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Coteau-du-Lac a adopté le règlement numéro URB 300.29 (distinct) intitulé : « Modifiant la grille des usages et des normes C-404 du règlement de zonage n° URB 300 » ayant pour objet : d'ajouter les classes d'usages H-2 (Bifamiliale et Trifamiliale), H-3 (Multifamiliale A (4 à 8 logements) et H-4 (Multifamiliale B (9 logements et plus)).
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Au moment d'enregistrer les mentions la concernant, la personne habile à voter doit établir son identité, à visage découvert, en présentant l'un des documents suivants :

- carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- passeport canadien;
- certificat de statut d'Indien;
- carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro URB 300.29 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **25**. Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
4. Le règlement peut être consulté au bureau de la ville aux jours et heures suivants : Lundi au jeudi de 8 h à 12h et 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h à 12 h.
5. Le registre sera accessible de 9 h à 19 h le 28 septembre 2021 à l'adresse suivante : 342, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac, PQ, J0P 1B0.
6. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h 30 le 5 octobre 2021, au Pavillon Wilson situé au 4B, rue Principale à Coteau-du-Lac.
7. Le croquis ci-joint illustre le périmètre du secteur concerné (C-404 et H-009).



CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ ET DE SIGNER LE REGISTRE

À la date de référence, soit le **14 septembre 2021**, la personne doit :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

OU

- être une personne physique¹ ou morale² qui, depuis au moins douze mois, est :
 - ❖ propriétaire unique d'un immeuble situé dans le secteur concerné, à la condition de ne pas être domiciliée dans le secteur concerné;
 - ❖ occupante unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble situé dans le secteur concerné;
 - ❖ copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaire ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter du secteur concerné.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise situés sur le territoire de la municipalité a le droit d'être inscrit dans ce secteur, même si l'immeuble ou l'établissement d'entreprise s'y trouvant n'a pas la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec :		
Chantal Paquette, assistante-greffière	450	763 5822 poste 225
Prénom et nom	Ind. Rég.	Numéro de téléphone
342, chemin du Fleuve Coteau-du-Lac Québec	J0P	1B0
Adresse	Code postal	

DONNÉ à Coteau-du-Lac, en ce 22 septembre 2021.


Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière

1 Cette personne doit être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.
2 La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.